..................., le .............................

 Communauté de commune

Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche

 Maison de Pays

 Le Seuil

 21320 POUILLY EN AUXOIS

*Objet : demande de subvention de la communauté de commune de Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche pour des travaux sur le Circuit Auxois Sud.*

A l’attention de Monsieur le Président de la communauté de commune, Mesdames et Messieurs les vice-présidents et conseillers intercommunaux de Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche,

Suite à la réunion publique du 3 juillet à Meilly sur Rouvres, j’ai été informé de la demande de subvention de la communauté de commune Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche auprès du conseil départemental (dans le cadre du contrat Cap 100% Côte d’Or) pour des travaux de sécurité et d’aménagement de piste sur le circuit automobile de l’Auxois Sud.

Lors de cette réunion ont été rappelés les éléments suivants:

* + La communauté de commune est propriétaire du circuit Auxois Sud. Elle en assume la gestion et le fonctionnement.
	+ La gestion de ce circuit fait l'objet d'un budget annexe dans les comptes de la communauté de communes. Le résultat de cette activité est excédentaire.
	+ Les travaux envisagés visent à moderniser l'équipement pour permettre le renouvellement de son homologation.
	+ Pour autant, ces travaux n'ont pas pour objectif conjoint de réduire les nuisances sonores supportées par les riverains\*.
	+ Le montant de ces travaux s'élève à plus de 512 000 €.
	+ Pour leur financement, le conseil communautaire sollicite le concours du Département dans le cadre d'un contrat Cap 100% Côte d'Or à hauteur de 50% des dépenses éligibles, soit pour un montant de plus de 256 331€.

Considérant les critères libellés par le département pour l'éligibilité à l'obtention de subventions dans le cadre des contrats Cap 100% Côte d'Or( <https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/accompagnement-et-animation-des-2> ):

Vu que ces travaux ne correspondent pas à la « réalisation d'équipements structurants » présentant un intérêt manifeste pour la population comme le sont des équipements tels que « gymnase, médiathèque, salle de spectacle... » (en ce sens qu'ils ouvrent à l'ensemble des citoyens un meilleur accès à des pratiques culturelles ou sportives);

Vu que l'équipement en question est loin de « favoriser l'économie locale » de façon avérée, et que s'il existe une clientèle telle qu'elle permette à cette structure de produire un résultat excédentaire, la nature de son activité est susceptible de faire fuir en même temps un autre type de clientèle qui pourrait sans doute apporter bien plus et bien mieux à l'économie locale.

Vu que l'objet des travaux ne présente pas d' « intérêt pour les Côte -d'Oriens », étant donné le caractère très accessoire de son intérêt économique, son absence d'intérêt environnemental, d'une part, et, d'autre part, le caractère massif et urgent des besoins de réfection des chaussées départementales\*\* ou des besoins en équipement sportifs de proximité dans les zones rurales;

Considérant que cette activité bénéficie d'un budget dédié, dont le résultat est excédentaire (de 273 000€ en 2018), dégageant ainsi des capacités d'autofinancement qui rendent injustifiable une demande de recours à des fonds publics;

Considérant par ailleurs que la gestion du circuit automobile Auxois Sud par votre Communauté de communes est antinomique avec la démarche " Territoire à énergie Positive pour la Croissance Verte" dans laquelle votre collectivité s'est engagée depuis 2017, et qui vise à faire de votre territoire un territoire d'excellence en matière de transition énergétique et écologique. Les objectifs de cette démarche, notamment la réduction de la consommation d'énergie, la diminution des pollutions ou le développement des transports propres sont à l'opposé des modalités de fonctionnement du circuit.

Considérant enfin que l'activité de la structure pour la rénovation de laquelle est sollicité le concours du Département contrevient aux orientations et objectifs du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de la Côte d'Or (<https://www.cotedor.fr/votre-service/environnement/transition-energetique/plan-climat-energie-territorial-pcet-de-la-cote> );

je sollicite de votre part un examen approfondi concernant la pertinence de l’engagement de ces travaux et de la demande de subvention au Conseil Départemental dans le contexte actuel.

Dans l'espoir que les 256 331 € en question trouveront une affectation bien plus conforme à l'intérêt public ainsi qu'aux impératifs liés à l'urgence climatique, à la préservation de notre environnement et à l'incontournable transition énergétique, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les vice-présidents et conseillers départementaux, l'expression de mes salutations citoyennes.

*\* Le plan de financement validé lors du conseil communautaire du 30.04.2019 ne prévoit qu'une installation de surveillance sonore d'un montant avoisinant les 10 000€, mais qui ne constitue pas en elle-même une mesure de réduction des nuisances sonores.*

*\*\* Pour exemple: l'état déplorable et dangereux de la portion de route départementale entre Sombernon et Montoillot...*